



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Participation du public – motifs de la décision

Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 12 février 2015 créant un régime national de gestion pour la pêcherie de la sole commune (*Solea solea*) dans le golfe de Gascogne (divisions CIEM VIII a et b)

Soumis à la consultation du public du 25 janvier au 14 février 2022

1°) Nombre total d'observations reçues :

Ce projet d'arrêté n'a suscité aucun commentaire lors de la consultation publique organisée du 25 janvier au 14 février 2022.

2°) Synthèse des observations émises :

Sans objet.